

Pôle métropolitain du grand Amiénois

Le schéma de cohérence territoriale est le cadre privilégié pour accompagner et anticiper le développement économique dans une logique de cohérence et de complémentarité avec les autres composantes de la planification territoriale. Cependant, l'activité économique n'étant pas régie par la même temporalité, cela contraint à l'anticipation.

Le foncier économique a trop souvent été géré sous le seul aspect quantitatif. Aujourd'hui, le schéma de cohérence territoriale se doit de favoriser une vision plus intégrée de l'économie en explorant plusieurs pistes de réflexion comme la prise en compte des enjeux du développement durable et la mobilisation des méthodes de la prospective territoriale à une échelle intercommunale devenue la règle avec la loi NOTRe.

Dans les documents d'urbanisme, le développement économique se trouve à la confluence de nombreuses politiques publiques liant les entreprises au territoire, telles que la mobilité, l'habitat, l'environnement, le numérique, le développement durable, ...

L'activité économique est plurielle. En effet, l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire et agro-industrielle apportent à de nombreux territoires ruraux des emplois permanents ou saisonniers. La création ou le maintien des emplois invite à résider « à proximité » de son lieu de travail, lorsque cela est possible. Ainsi, l'ensemble des secteurs économiques (industries, agriculture, tertiaire et services, transport, etc.) participe à la création de richesses utiles au développement du territoire. Cependant, les composantes de ces dynamiques peuvent se fragiliser par des événements internes ou externes qu'il convient, tant que faire se peut, d'anticiper par une planification raisonnée et évolutive.

Schéma de cohérence territoriale et activités économiques

Le schéma de cohérence territoriale comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, un document d'orientation et d'objectifs (article L141-2 du code de l'urbanisme).

Chacune de ces pièces constitutives du schéma comprend des informations et/ou dispositions relatives à l'habitat et au logement.

Ainsi, « *Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des **prévisions économiques** et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des **besoins répertoriés en matière de développement économique**, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, **d'agriculture**, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de **services**.*

(...). Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. (...) » (article L.141-3 du code de l'urbanisme).

Concernant Le projet d'aménagement et de développement durables, celui-ci « fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des

transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. (...) ».

L'ensemble des orientations seront déclinées dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du schéma de cohérence territoriale, pièce du SCOT avec laquelle la compatibilité des programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les plans locaux d'urbanisme, sera définie.

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans chaque département l'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental d'un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Le schéma a pour objectif de :

- prévenir et réduire les déséquilibres et fragilités territoriales,
- anticiper sur les évolutions des usages et des services,
- développer la coordination des acteurs proposant des services au public, qu'ils soient marchands ou non marchands,
- activer des leviers de mutualisation,
- garantir une réelle solidarité territoriale en matière d'accessibilité des services.

Pour le département de la Somme, le SDAASP a été approuvé par le Conseil départemental de la Somme puis arrêté en Préfecture en décembre 2017 après une élaboration d'un an et demi. Il intègre un programme d'actions qui devra être mis en œuvre dans les 6 ans à venir avec l'ensemble des partenaires

concernés dont les Intercommunalités, la Région Hauts-de-France et les prestataires de services nationaux.

Une partie des actions de ce programme mériterait d'être déclinée dans le SCOT du pôle métropolitain pour en traduire la faisabilité dans les PLUi à venir.

Pour en savoir plus et accéder au schéma :

<http://www.somme.gouv.fr/Actualites/Schema-departemental-d-amelioration-de-l-accessibilite-des-services-au-public>

Commission départementale d'aménagement commercial

La réglementation de l'urbanisme commercial fait l'objet d'une profonde réforme suite à la publication de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 « ALUR » pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 « ACTPE » relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et du décret d'application du volet aménagement commercial de la loi « ACTPE » n° 2015-165 du 12 février 2015.

Ainsi, l'ouverture d'une surface de vente supérieure à 1000 m² nécessite l'obtention préalable d'une autorisation administrative délivrée par la commission départementale d'aménagement commercial.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial est compétente pour examiner les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale.. Présidée par le préfet, chaque CDAC est composée de 7 élus, dont le maire de la commune d'implantation, et de 4 personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

En application des nouvelles dispositions de la loi ELAN, codifiées à l'article L752-6-III et IV du code de commerce, les dossiers de demandes d'autorisations d'aménagement commercial déposées à compter du 1er janvier 2020, doivent notamment comporter une analyse d'impact qui évalue les effets du projet sur l'animation et le développement économique du centre-ville de la commune d'implantation et des territoires et sur l'emploi. Cette analyse d'impact doit être réalisée par un organisme indépendant

habilité par le Préfet. Les nouvelles dispositions du code de commerce (articles R752-6-1 à R752-6-3) sont venues préciser le contenu de l'analyse d'impact et les conditions de l'habilitation.

Pour en savoir plus : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Alimentation-consommation-et-commerce/Commerce/CDAC-Commission-departementale-d-amenagement-commercial>

Favoriser une offre commerciale équilibrée – Quelques outils

- <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/favoriser-une-offre-commerciale-equilibree-r236.html>

- <https://www.entreprises.gouv.fr/coeur-de-ville/assises-pour-la-revitalisation-economique-et-commerciale-des-centres-villes>

Chiffres détaillés - Emploi - Population active

France hors Mayotte - Communes

Mise en ligne le 26/06/2018 Géographie au 01/01/2017

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population.

Libellé de la zone	Pop 15-64 ans en 2015 (princ)	Actifs 15-64 ans en 2015 (princ)	Actifs occupés 15-64 ans en 2015 (princ)	Chômeurs 15-64 ans en 2015 (princ)	Inactifs 15-64 ans en 2015 (princ)	Elèv. Etud. Stag. non rémunérés 15-64 ans en 2015 (princ)	Retraités Préretraités 15-64 ans en 2015 (princ)	Autres inactifs 15-64 ans en 2015 (princ)
CA Amiens Métropole Total	120444	80342	65910	14432	40102	21016	7554	11532
CC Avre Luce Noye Total	13835	10676	9510	1166	3159	1164	1093	902
CC du Grand Roye Total	19342	14180	11612	2568	5162	1499	1596	2067
CC du Pays du Coquelicot Total	17795	13026	11202	1824	4769	1541	1582	1646
CC du Territoire Nord Picardie Total	19729	14356	12233	2123	5373	1874	1805	1695
CC du Val de Somme Total	16645	12519	11145	1373	4126	1444	1478	1204
CC Nièvre et Somme Total	17936	13037	11054	1983	4900	1652	1645	1603
CC Somme Sud-Ouest Total	23670	17760	15447	2313	5910	1891	2019	2001
Total SCoT Grand Amiénois	249397	175896	148113	27783	73501	32081	18771	22649
Total SCoT Grand Amiénois en %	100 %	71 %	59 %	11 %	29 %	13 %	8 %	9 %

2015	
Taux d'activité des 15-64 ans	71%
Taux de chômage	16%
Taux de chômage des hommes	13%
Taux de chômage des femmes	13%

2015	Hommes	Femmes
Taux de chômage 15-24 ans	32%	35%
Taux de chômage 25-54 ans	10%	11%
Taux de chômage 55-64 ans	10%	10%

- <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires/Amenagement-du-territoire-et-urbanisme/Les-etudes/Foncier/La-definition-d-une-strategie-fonciere-en-matiere-commerciale>

Emploi et population active

Pour accéder à la cartographie de la population active par catégories socio-professionnelles :

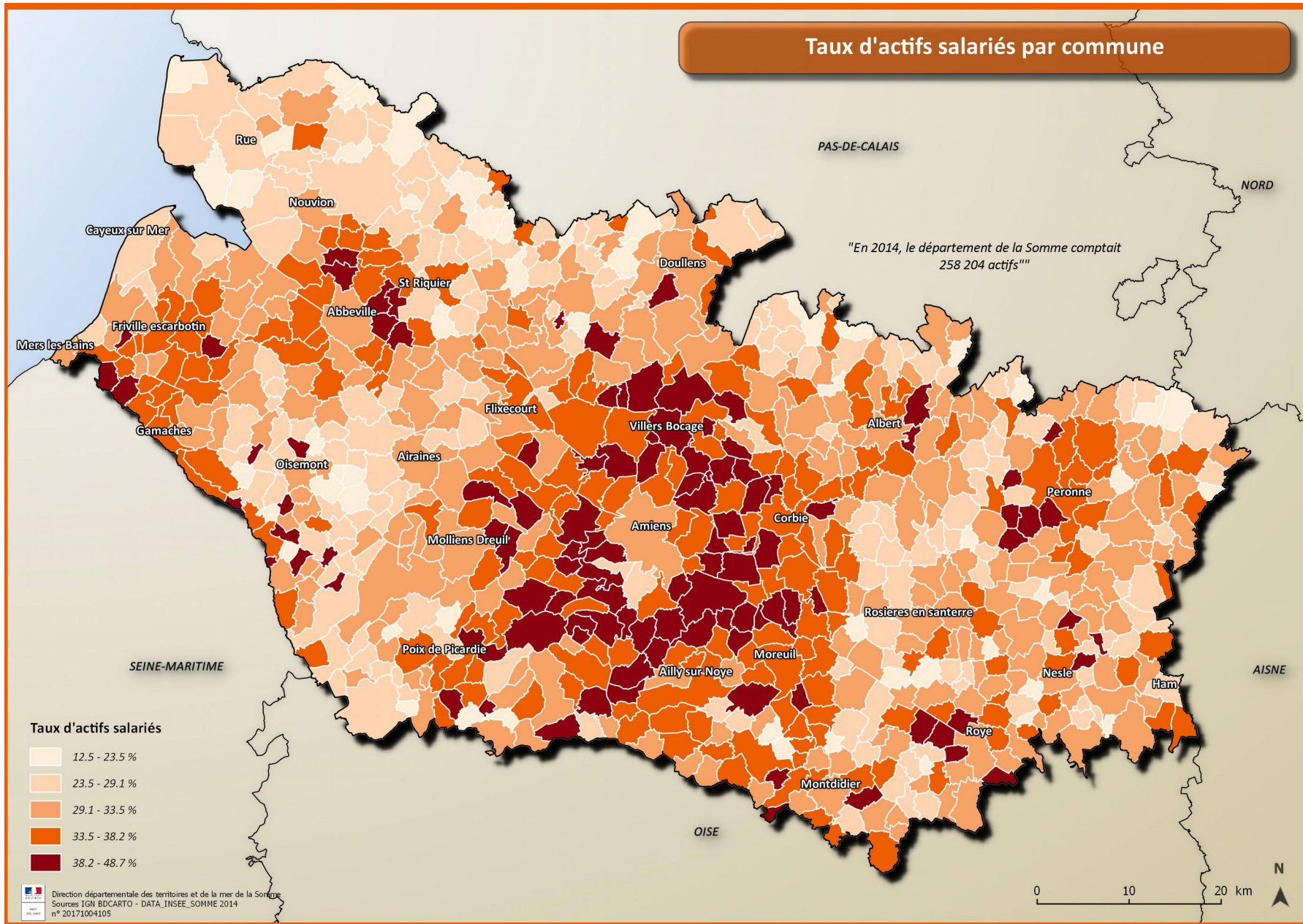
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires/Habitat-et-construction/La-cartographie/Les-categories-socio-professionnelles>

Code géographique	Libellé géographique	Libellé de la zone	Pop 15-64 ans en 2015 (princ)	Actifs 15-64 ans en 2015 (princ)	Actifs occupés 15-64 ans en 2015 (princ)	Chômeurs 15-64 ans en 2015 (princ)	Inactifs 15-64 ans en 2015 (princ)	Elèv. Etud. Stag. non rémunérés 15-64 ans en 2015 (princ)	Retraités Préretraités 15-64 ans en 2015 (princ)	Autres inactifs 15-64 ans en 2015 (princ)
80561	Montdidier	CC du Grand Roye	3773	2664	2083	581	1109	333	303	473
80685	Roye	CC du Grand Roye	3721	2626	2003	622	1095	263	359	473
80212	Corbie	CC du Val de Somme	3867	2713	2288	425	1154	413	348	392
80338	Fouillois	CC du Val de Somme	1104	825	733	91	279	77	135	67
80021	Amiens	CA Amiens Métropole	91156	59518	47259	12258	31638	17106	4789	9743
80253	Doullens	CC du Territoire Nord Picardie	3876	2581	1900	682	1294	412	331	551
80044	Authieule	CC du Territoire Nord Picardie	246	180	161	18	66	24	29	13
80016	Albert	CC du Pays du Coquelicot	5979	4199	3339	860	1780	614	477	689
80523	Méaulis	CC du Pays du Coquelicot	802	597	543	54	205	59	87	59
80318	Flixecourt	CC Nièvre et Somme	2089	1427	1191	236	663	212	209	242
80795	Ville-le-Marcllet	CC Nièvre et Somme	296	218	183	35	78	29	27	23
80630	Poix-de-Picardie	CC Somme Sud-Ouest	1482	1038	868	170	444	113	109	222
80010	Ailly-sur-Noye	CC Avre Luce Noye	1695	1287	1131	156	408	145	140	123
80452	Jumel	CC Avre Luce Noye	355	278	254	25	76	29	21	26
80799	Villers-Bretonneux	CC du Val de Somme	2746	2122	1900	223	623	231	211	182
80211	Conty	CC Somme Sud-Ouest	1055	783	655	127	273	107	69	97
80011	Ailly-sur-Somme	CC Nièvre et Somme	1761	1314	1125	189	447	173	128	146
80137	Breilly	CC Nièvre et Somme	347	253	227	26	94	48	20	26
80013	Airaines	CC Somme Sud-Ouest	1374	995	772	223	380	115	97	168
80606	Oisemont	CC Somme Sud-Ouest	672	468	374	94	204	57	58	89
80136	Bray-sur-Somme	CC du Pays du Coquelicot	715	482	391	91	233	47	70	116
80593	La Neuville-lès-Bray	CC du Pays du Coquelicot	165	123	104	19	42	12	20	10
80798	Villers-Bocage	CC du Territoire Nord Picardie	898	678	623	55	220	96	95	29
80443	Hornoy-le-Bourg	CC Somme Sud-Ouest	976	712	620	92	264	84	77	102
80086	Bernaville	CC du Territoire Nord Picardie	652	471	387	84	181	69	53	58
80711	Saint-Ouen	CC Nièvre et Somme	1207	805	596	209	402	100	123	179
80656	Quevauvillers	CC Somme Sud-Ouest	728	574	527	48	154	35	78	41
80622	Picquigny	CC Nièvre et Somme	870	668	585	83	202	63	89	50
80241	Domart-en-Ponthieu	CC Nièvre et Somme	683	491	410	81	192	54	68	70
80062	Beaucamps-le-Vieux	CC Somme Sud-Ouest	843	567	466	101	276	50	121	106
Pôles urbains Total			136133	91657	73700	17957	44475	21171	8741	14564
Total en %			100 %	67 %	54 %	13 %	33 %	16 %	6 %	11 %

2015	
Taux d'activité des 15-64 ans	67%
Taux de chômage	20%
Taux de chômage des hommes	20%
Taux de chômage des femmes	19%

2015	Hommes	Femmes
Taux de chômage 15-24 ans	37%	35%
Taux de chômage 25 -54 ans	17%	17%
Taux de chômage 55 -64 ans	15%	11%

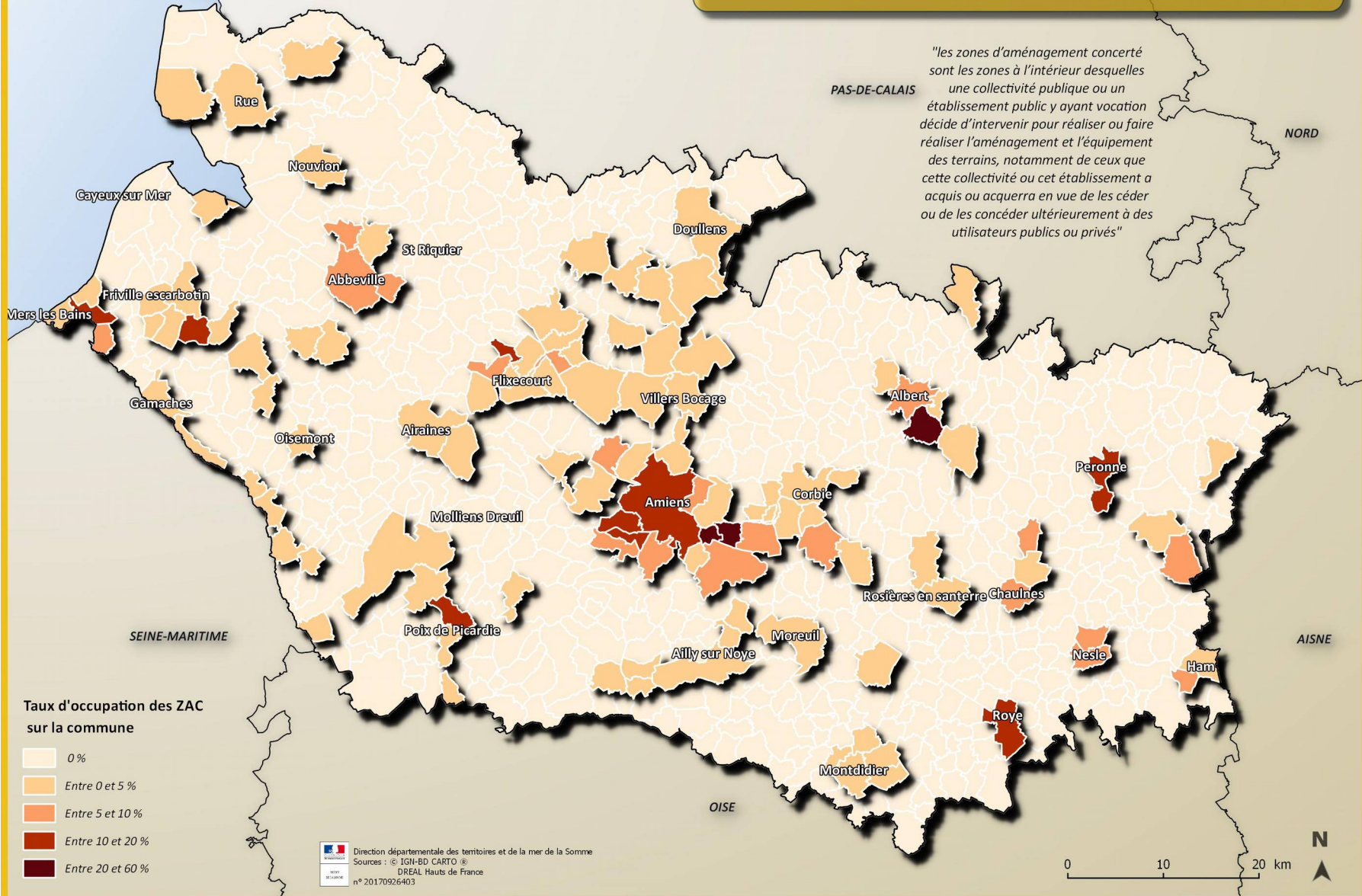
Taux d'actifs salariés par commune



Taux d'occupation des Zones d'Aménagement Concerté

PAS-DE-CALAIS

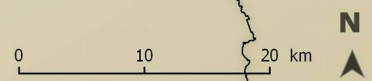
"les zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés"



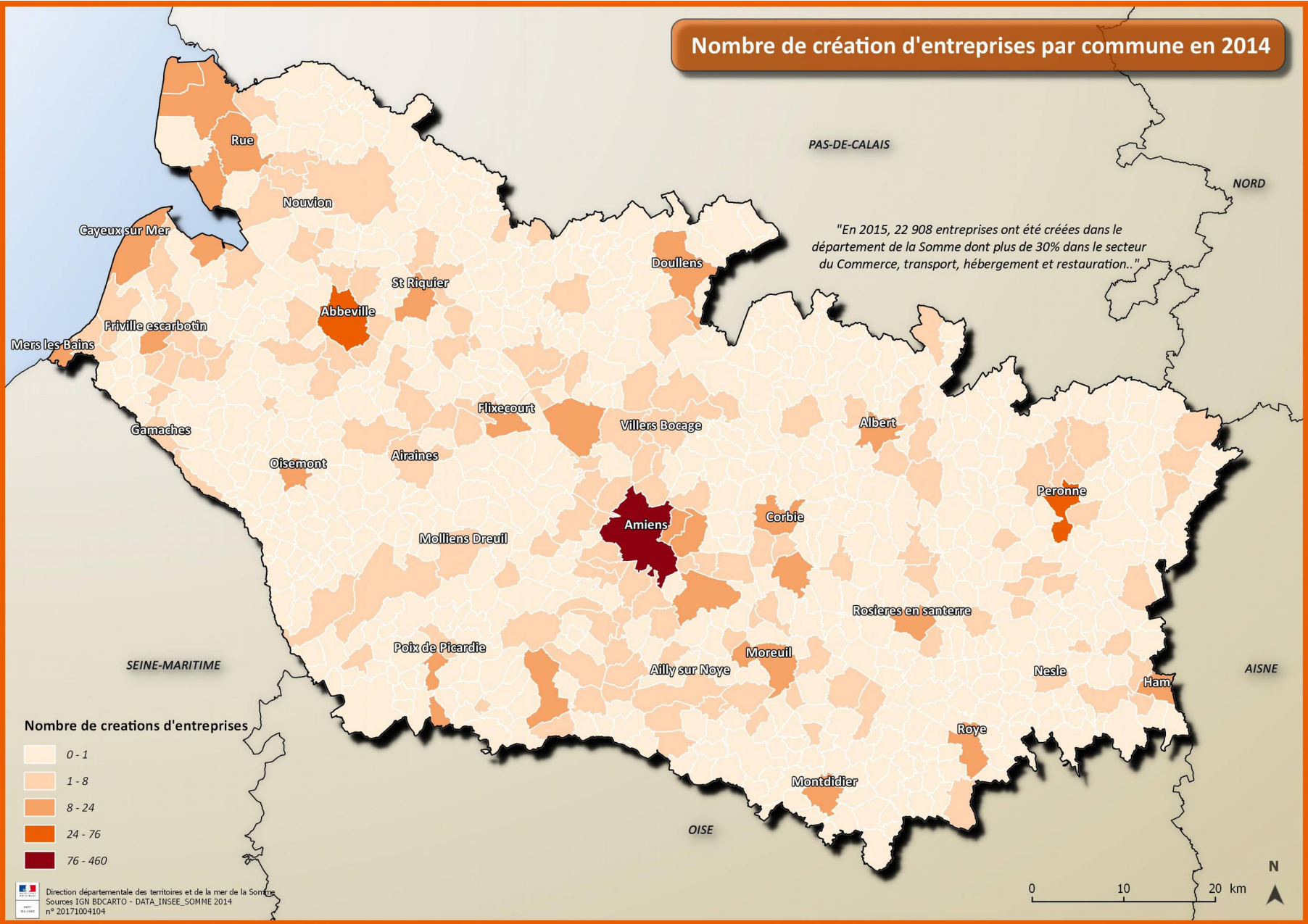
Taux d'occupation des ZAC sur la commune

- 0 %
- Entre 0 et 5 %
- Entre 5 et 10 %
- Entre 10 et 20 %
- Entre 20 et 60 %

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Sources : © IGN-BD CARTO ®
DREAL Hauts de France
n° 20170926403



Nombre de création d'entreprises par commune en 2014



Libellé de la zone	Actifs occupés 15 ans ou plus en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent commune résidence en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre commune que commune résidence en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre commune même dépt résidence en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre dépt même région résidence en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre région en métropole en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre région hors métropole en 2015 (princ)
CA Amiens Métropole Total	66526	38668	27857	21966	3024	2779	88
CA Amiens Métropole en %	100 %	58 %	42 %	33 %	5 %	4 %	0 %
CC Avre Luce Noye Total	9577	1839	7738	6496	780	457	6
CC Avre Luce Noye en %	100 %	19 %	81 %	68 %	8 %	5 %	0 %
CC du Grand Roye Total	9983	3214	6770	4388	1878	493	10
CC du Grand Roye en %	100 %	32 %	68 %	44 %	19 %	5 %	0 %
CC du Pays du Coquelicot Total	11084	3022	8062	7053	738	256	14
CC du Pays du Coquelicot en %	100 %	27 %	73 %	64 %	7 %	2 %	0 %
CC du Territoire Nord Picardie Total	12363	2916	9447	8407	757	276	7
CC du Territoire Nord Picardie en %	100 %	24 %	76 %	68 %	6 %	2 %	0 %
CC du Val de Somme Total	11224	2089	9135	8558	282	288	7
CC du Val de Somme en %	100 %	19 %	81 %	76 %	3 %	3 %	0 %
CC Nièvre et Somme Total	11140	2012	9128	8647	222	254	5
CC Nièvre et Somme en %	100 %	18 %	82 %	78 %	2 %	2 %	0 %
CC Somme Sud-Ouest Total	15826	3386	12440	9729	1066	1637	8
CC Somme Sud-Ouest en %	100 %	21 %	79 %	61 %	7 %	10 %	0 %
SCoT Grand Amiénois Total	147723	57144	90578	75244	8749	6440	145
SCoT Grand Amiénois en %	100 %	39 %	61 %	51 %	6 %	4 %	0 %
Pôles urbains Total	74377	45480	28896	22028	3858	2936	74
Pôles urbains en %	100 %	61 %	39 %	30 %	5 %	4 %	0 %
Département de la Somme Total	217809	78015	139793	114601	13771	11198	224

Code géographique	Libellé géographique	Libellé de la zone	Actifs occupés 15 ans ou plus en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent commune résidence en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre commune que commune résidence en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre commune même dépt résidence en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre dépt même région résidence en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre région en métropole en 2015 (princ)	Actifs occ 15 ans ou plus travaillent autre région hors métropole en 2015 (princ)
80561	Montdidier	CC du Grand Roye	2101	1034	1067	568	407	92	0
80685	Roye	CC du Grand Roye	2017	1203	815	488	247	78	1
80212	Corbie	CC du Val de Somme	2312	675	1637	1532	60	44	2
80338	Fouilloy	CC du Val de Somme	741	105	636	610	14	12	0
80021	Amiens	CA Amiens Métropole	47706	35846	11860	7525	2252	2021	63
80044	Authieule	CC du Territoire Nord Picardie	163	29	134	126	6	2	0
80253	Doullens	CC du Territoire Nord Picardie	1917	1052	865	652	171	41	1
80016	Albert	CC du Pays du Coquelicot	3372	1576	1796	1578	124	92	3
80523	Méaulte	CC du Pays du Coquelicot	547	191	356	328	21	7	0
80318	Flixecourt	CC Nièvre et Somme	1195	425	771	733	15	23	0
80795	Ville-le-Marcllet	CC Nièvre et Somme	185	26	159	152	4	3	0
80630	Poix-de-Picardie	CC Somme Sud-Ouest	873	430	443	330	96	17	0
80010	Ailly-sur-Noye	CC Avre Luce Noye	1136	289	847	712	91	44	0
80452	Jumel	CC Avre Luce Noye	254	41	212	189	16	7	0
80799	Villers-Bretonneux	CC du Val de Somme	1908	445	1463	1337	58	67	1
80211	Conty	CC Somme Sud-Ouest	664	232	432	362	55	15	0
80011	Ailly-sur-Somme	CC Nièvre et Somme	1131	205	927	860	33	33	1
80137	Breilly	CC Nièvre et Somme	228	22	205	195	3	7	0
80013	Airaines	CC Somme Sud-Ouest	780	292	488	442	17	29	0
80606	Oisemont	CC Somme Sud-Ouest	382	143	239	178	1	60	0
80136	Bray-sur-Somme	CC du Pays du Coquelicot	397	125	272	255	14	4	0
80593	La Neuville-lès-Bray	CC du Pays du Coquelicot	104	14	90	79	9	2	0
80798	Villers-Bocage	CC du Territoire Nord Picardie	626	141	486	454	22	9	1
80443	Hornoy-le-Bourg	CC Somme Sud-Ouest	631	205	426	335	36	55	0
80086	Bernaville	CC du Territoire Nord Picardie	393	154	239	219	10	9	0
80711	Saint-Ouen	CC Nièvre et Somme	600	102	498	478	12	7	1
80656	Quevauvillers	CC Somme Sud-Ouest	532	93	439	405	24	11	0
80622	Picquigny	CC Nièvre et Somme	586	103	483	465	9	9	0
80241	Domart-en-Ponthieu	CC Nièvre et Somme	425	92	334	318	7	9	0
80062	Beaucamps-le-Vieux	CC Somme Sud-Ouest	469	191	279	125	26	128	0
		Pôles urbains Total	74377	45480	28896	22028	3858	2936	74
		Pôles urbains en %	100 %	61 %	39 %	30 %	5 %	4 %	0 %



Les emplois liés au tourisme - Quelques données et outils

<https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/tourisme-4-pages>

BPE 2017 - Base permanente des équipements : transports, tourisme

France - Communes

Mise en ligne le 17/07/2018 Géographie au 01/01/2017

©Insee Source(s) : Insee, Base permanente des équipements 2017

Libellé de la zone	Taxi	Aéroport	Gare avec desserte (TAGV)	Gare sans desserte (TAGV)	Agence de voyage	Hôtel	Camping	Information Touristique
<i>CA Amiens Métropole Total</i>	59	0	0	6	16	30	3	9
<i>CC Avre Luce Noye Total</i>	5	0	0	4	1	0	0	1
<i>CC du Grand Roye Total</i>	8	0	0	2	0	4	1	1
<i>CC du Pays du Coquelicot Total</i>	7	0	0	3	3	4	13	8
<i>CC du Territoire Nord Picardie Total</i>	9	0	0	0	1	0	3	3
<i>CC du Val de Somme Total</i>	8	0	0	6	0	3	12	3
<i>CC Nièvre et Somme Total</i>	8	0	0	3	0	1	1	0
<i>CC Somme Sud-Ouest Total</i>	7	0	0	2	0	2	2	3
<i>SCoT Grand Amiénois Total</i>	111	0	0	26	21	44	35	28

Libellé de la zone	Taxi	Aéroport	Gare avec desserte (TAGV)	Gare sans desserte (TAGV)	Agence de voyage	Hôtel	Camping	Information Touristique
<i>Pôles urbains Total</i>	53	0	0	10	18	32	10	19

Libellé de la zone	Taxi	Aéroport	Gare avec desserte (TAGV)	Gare sans desserte (TAGV)	Agence de voyage	Hôtel	Camping	Information Touristique
<i>Département de la Somme Total</i>	133	0	1	41	30	100	135	61

CODGEO	Libellé commune ou ARM	Libellé de la zone	Taxi	Aéroport	Gare avec desserte (TAGV)	Gare sans desserte (TAGV)	Agence de voyage	Hôtel	Camping	Information Touristique
80685	Roye	CC du Grand Roye	3	0	0	0	0	2	0	0
80561	Montdidier	CC du Grand Roye	0	0	0	1	0	2	1	1
80212	Corbie	CC du Val de Somme	2	0	0	1	0	2	1	2
80338	Fouilloy	CC du Val de Somme	0	0	0	0	0	0	0	0
80021	Amiens	CA Amiens Métropole	35	0	0	2	16	20	1	7
80253	Doullens	CC du Territoire Nord Picardie	1	0	0	0	0	0	0	0
80044	Authieule	CC du Territoire Nord Picardie	0	0	0	0	0	0	1	1
80016	Albert	CC du Pays du Coquelicot	4	0	0	1	2	4	1	3
80523	Méaulte	CC du Pays du Coquelicot	0	0	0	0	0	0	0	0
80318	Flixecourt	CC Nièvre et Somme	0	0	0	0	0	0	0	0
80795	Ville-le-Marclet	CC Nièvre et Somme	0	0	0	0	0	0	0	0
80630	Poix-de-Picardie	CC Somme Sud-Ouest	0	0	0	1	0	1	1	1
80010	Ailly-sur-Noye	CC Avre Luce Noye	1	0	0	1	0	0	0	1
80452	Jumel	CC Avre Luce Noye	0	0	0	0	0	0	0	0
80799	Villers-Bretonneux	CC du Val de Somme	0	0	0	1	0	0	0	0
80211	Conty	CC Somme Sud-Ouest	0	0	0	0	0	1	0	1
80011	Ailly-sur-Somme	CC Nièvre et Somme	1	0	0	1	0	0	0	0
80137	Breilly	CC Nièvre et Somme	0	0	0	0	0	0	0	0
80013	Airaines	CC Somme Sud-Ouest	1	0	0	0	0	0	0	1
80606	Oisemont	CC Somme Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
80136	Bray-sur-Somme	CC du Pays du Coquelicot	0	0	0	0	0	0	3	0
80593	La Neuville-lès-Bray	CC du Pays du Coquelicot	0	0	0	0	0	0	0	0
80798	Villers-Bocage	CC du Territoire Nord Picardie	1	0	0	0	0	0	0	1
80443	Hornoy-le-Bourg	CC Somme Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
80086	Bernaville	CC du Territoire Nord Picardie	0	0	0	0	0	0	0	0
80711	Saint-Ouen	CC Nièvre et Somme	0	0	0	0	0	0	0	0
80656	Quevauvillers	CC Somme Sud-Ouest	1	0	0	0	0	0	0	0
80622	Picquigny	CC Nièvre et Somme	3	0	0	1	0	0	1	0
80241	Domart-en-Ponthieu	CC Nièvre et Somme	0	0	0	0	0	0	0	0
80062	Beaucamps-le-Vieux	CC Somme Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
Pôles urbains Total			53	0	0	10	18	32	10	19



Démarche REV3

La région Hauts-de-France s'est engagée dans la 3ème révolution industrielle, en particulier sur le territoire samarien de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole au profit de l'ensemble des communes du pôle métropolitain (<https://rev3.fr/?s=amiens>).

Pour en savoir plus sur la démarche REV3 : <https://rev3.fr/#>

Etude – L'impact des pôles d'emplois de l'agglomération amiénoise sur son aire métropolitaine

« L'unité urbaine d'Amiens compte 13 200 établissements en activité fin 2012 regroupant 91 900 emplois salariés à cette date. La localisation de ces établissements est relativement concentrée au sein de 26 zones de concentration d'emplois qui rassemblent 85 % des salariés de l'unité urbaine, soit 77 900 emplois, répartis dans 6 500 établissements.

Les zones de concentration d'emplois géographiquement voisines présentent généralement des orientations sectorielles proches. Dans une logique territoriale, certaines d'entre elles ont été regroupées afin d'analyser d'une part les caractéristiques de leurs travailleurs et d'autres part les bassins de recrutement de leur main d'œuvre. Ainsi, 14 grands pôles d'activité ont été identifiés. Les profils des salariés varient selon les pôles, notamment en termes de genre, âge, catégorie socioprofessionnelle, temps de travail et lieu de résidence.

De même, selon les pôles les lieux de résidence des actifs sont différents. L'étude identifie ainsi les grands bassins de recrutement des salariés de ces pôles et met en évidence le degré d'attractivité des pôles d'activités sur les territoires voisins. »

Extrait du site internet de l'ADUGA - http://www.aduga.org/index.php?origine=accueil_dernieres_publications&lvl=notice_display&id=12389